



Communiqué de presse

17 juillet 2019

SENIORS

Téléassistance: un service aux aînés

Tout au long de l'année, un dispositif de téléassistance proposé par la Direction Prévention Sécurité est à la disposition des familles soucieuses de la sécurité de leurs aînés dépendants.

Comment ça marche ?

En cas de chute, de malaise, ou de tout autre problème, l'abonné au service de téléassistance pourra appuyer sur son bracelet ou son pendentif.

A travers le boîtier de téléassistance placé au domicile de la personne âgée, un appel vers un plateau d'écoute habilité sera effectué. Il traitera le SOS de la personne. En fonction de la gravité de la situation, les personnes ressources que vous aurez désignées seront appelées afin d'aller au chevet de votre proche qui sera secouru pendant ce temps par les services concernés (sapeurs-pompiers, services de police).

Cette technologie permet également d'avertir en cas de difficulté d'ordre général.

Comment procéder pour se munir de ce boîtier ?

Il suffit de contacter le Centre Superviseur Urbain et de formuler sa demande. Gratuitement, l'un des policiers du Centre Superviseur Urbain se rendra au domicile du demandeur pour formaliser la démarche.

Il n'y a pas de frais de raccordement à prévoir, seul l'abonnement mensuel au dispositif de téléassistance (boîtier et médaillon d'appel) est facturé. Il varie de 15,30 € à 38,60 €, en fonction des revenus de l'abonné et de son installation téléphonique

A vos frais, le Bracelet d'appel peut être remplacé par un bracelet dit: " à perte de verticalité" qui effectue l'appel pour la personne en cas de chute lourde de cette dernière.

Direction Prévention Sécurité

Quai Jean Jaurès

04 90 21 43 90

CONTACT PRESSE

Alexandra Solé Sala

Directrice de la communication

04 90 38 79 31

www.islesurlasorgue.fr